

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU LUNDI 1^{ER} JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 24 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 _____

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absente excusée :

- Julie BARBEILLON (*pouvoir donné à Luc BENARD*)

Secrétaire de séance : Johnattan BARBIER

Approbation du procès-verbal du mardi 11 juin 2024

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 11 juin 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

M. le Maire présente les dépenses réalisées dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 22 juin 2020 (N° 2020-06-024) pour des achats inférieurs à 5 000.00€ HT. (*Dépenses supérieures à 500.00 €TTC réalisées hors fonctionnement courant*).

	Sociétés	Objet	Montant TTC
18/06/2024	Breteche Morel	Gazole non routier	944,50
18/06/2024	Bretagne Matériaux	Achat de panneaux électoraux	637,26
19/06/2024	SAM Energies	Entretien chaudière	762,66
18/06/2024	Centre de formation d'animateurs et gestionnaires	Formation BAFD	545,00

Ordre du Jour

- 1- Avis sur le plan d'actions 2024-2026 du contrat de canal ;
- 2- Révision des tarifs d'utilisation des bornes eau et électricité le long du canal ;
- 3- Devis Enedis pour déplacement et pose d'un nouveau compteur à l'abri pique-nique ;
- 4- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public Assainissement collectif 2023.

Points divers

1. 2024-07-038 - VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS 2024-2026 DU CONTRAT DE CANAL

Rapporteur : Sophie RICHARD, déléguée aux affaires culturelles et au tourisme

M. le Maire présente le projet de contrat de Canal porté par la Région Bretagne et la Communauté de communes de la Bretagne Romantique en association avec les communes du territoire traversées par le canal d'Ille-et-Rance, et ce afin d'améliorer le confort des usagers itinérants, qu'ils soient plaisanciers, cyclotouristes, randonneurs ou pêcheurs.

Le canal d'Ille-et-Rance et sa voie verte sont un axe majeur d'attractivité du territoire de la Bretagne Romantique et sont pleinement intégrés à la dimension touristique régionale de la destination Cap Fréhel, Saint-Malo et Baie du Mont-Saint-Michel.

Mme Sophie RICHARD précise que le plan d'actions présenté est issu des réflexions et travaux d'un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires.

Le contrat de canal comprend un plan pluriannuel d'investissement global de 200.000€ de la part de la Région Bretagne et 200.000€ de la part de la CCBR ;

Une participation financière de chaque commune partenaire a été établie à hauteur de 8,5% du montant prévisionnel des investissements.

CONTRAT DE CANAL 2024 - 2025 - 2026

	Trévérien	Saint-Domineuc	La Chapelle aux Filtzméens	Québriac	Tinténiac	Hédé-Bazouges	2024-2026
REGION	37 660 €	3 000 €	7 500 €	10 000 €	60 000 €	81 840 €	200 000 €
<i>bloc local</i>							
CCBR	14 038 €	10 725 €	56 093 €	29 963 €	60 872 €	28 180 €	199 871 €
COMMUNE							
8,5% de l'enveloppe globale	4 802 €	1 275 €	5 907 €	4 037 €	11 228 €	10 220 €	37 469 €
Investissements supplémentaires réalisés par la commune	150 000 €				38 772 €	4 780 €	
FEDE PECHE 35				3 500 €			3 500 €
CONTRAT DE CANAL - ENVELOPPE GLOBALE	56 500 €	15 000 €	69 500 €	47 500 €	132 100 €	120 240 €	440 840 €

Le budget d'investissement attribué à la commune de Trévérien est de 56.500,00€ et se répartit de la manière suivante :

- Part Région Bretagne : 37.660,00€
- Part CCBR : 14.038,00€
- Part Commune de Trévérien : 4.802,00€

Le budget comprend :

- Aménagement Ecluse des Islôts 37.660,00€
Passerelle pivotante et terrassement parking
- Equipements halte nautique 8.000,00€
Pose et raccordement compteurs fluides (eau et électricité) pour borne à badge
- Equipements pour itinérants 10.840,00€
4 arceaux de stationnement vélos et une consigne à bagage 3 casiers

Au regard des enjeux et perspectives touristiques à l'échelle du territoire, une affectation des maisons éclésières a été établie. Au niveau de Trévérien il existe 3 maisons éclésières :

- La maison éclésièrre de la Butte Jacqueline reste le logement de fonction de l'écluser ;
- La maison éclésièrre des Islôts a vocation à accueillir des activités culturelles.
Une convention d'occupation temporaire entre la Région et la commune sera mise en place ;
- La maison éclésièrre du Gascet a vocation à devenir un lieu d'hébergement à la nuitée. Le service serait assuré par un prestataire dans le cadre d'un appel à projet.
A noter que la parcelle a été classée en STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limité) dans le cadre du PLUi pour assurer la faisabilité de ce projet.

De par sa configuration et son potentiel, le site de Trévérien est labellisé « Halte nature ».

Des investissements complémentaires sont prévus pour l'aménagement d'un labyrinthe végétal et/ou verger conservatoire ainsi que de la signalétique en bord de canal.

M. le Maire rappelle que ce contrat se fait l'écho des projets d'aménagements développés au cours du mandat : chemin pédagogique de la zone humide, aménagement bas du bourg, liaison PMR Mairie-Canal, réhabilitation de l'ancien vestiaire, etc...

Pour compléter l'offre d'accueil, un projet de label pêche famille est en cours en partenariat la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine

M. le Maire précise que les 150 000.00€ d'investissements supplémentaires indiqués dans le PPI à titre indicatif sont liés au projet d'aménagement de l'abri pique-nique.

Le Conseil municipal a validé le 11 juin 2024 (*Délibération N° 2024-06-032*) la proposition de la société C-MOI pour la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre du projet de changement de destination de l'ancien vestiaire de football en un abri pique-nique.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à 12 voix Pour et 2 Absentions

- De **VALIDER** le contrat de canal selon les conditions présentées ;
- De **VALIDER** la participation financière communale de 8.5% soit 4 .802,00€ ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 02

2. 2024-07-039 -REVISION DES TARIFS D'UTILISATION DES BORNES EAU ET ELECTRICITÉ LE LONG DU CANAL

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente à l'Assemblée les tarifs d'utilisation des bornes eau et électricité le long du canal qui sont en vigueur depuis 2016.

(Délibérations N° 2016-47 du 22 avril 2016 et N° 2016-93 du 18 novembre 2016)

Les tarifs en vigueur :

- Un forfait journalier de 2.00€ par bateau à partir du 3^{ème} jour pour les bateaux de passage ;
- Un forfait de 300€ la saison pour les péniches résidant à quai pendant la période de navigation (du 1^{er} avril au 31 octobre) ;
- Un forfait mensuel de 60€, pour des demandes de péniches en stationnement pendant toute la morte saison (du 1^{er} novembre au 31 mars).

M. le Maire expose que le prix moyen du KWH était de de 0.1503€ en 2016 et de 0.2516€ en 2024, ce qui représente une augmentation de 59 % en 8 ans.

Aussi M. le Maire propose de réviser les tarifs comme suit :

- Le forfait journalier pour les bateaux de passage : 3.50€ par bateau à partir du 3^{ème} jour ;
Une régie de recette permet l'encaissement de ce forfait journalier ;
- Un forfait mensuel haute saison (du 1^{er} avril au 31 octobre) : 60€
- Un forfait mensuel morte saison (du 1^{er} novembre au 31 mars) : 95€ (*chauffage*).

Pour les forfaits mensuels haute et morte saisons, une convention sera établie selon ces barèmes entre la commune et les propriétaires des péniches en stationnement longue durée.

Pour information : tarifs Région Bretagne annoncés pour les futures bornes :

- *Electricité : 0.87€ par kWh*
- *Eau : 9,96€ par m³*

En 2024, les dates de navigation sont du 5 avril au 27 octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité 14 voix Pour :

➤ **De VALIDER** les tarifs suivants :

Forfaits	Périodes	Tarifs
Journalier	Pour les bateaux de passage (<i>à partir du 3^{ème} jour</i>)	3.50€ / jour
Mensuel haute saison	Péniche résidant à quai du 1 ^{er} avril au 31 octobre	60€ / mois
Mensuel basse saison	Péniche résidant à quai du 1 ^{er} novembre au 31 mars	95€ /mois

➤ **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. DEVIS ENEDIS POUR DÉPLACEMENT ET POSE D'UN NOUVEAU COMPTEUR A L'ABRI PIQUE-NIQUE

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente 2 devis d'Enedis. L'un concerne le déplacement du compteur Linky existant en extérieur et l'autre, la pose d'un nouveau compteur dans un espace technique dédié dans le bâtiment de l'ancien vestiaire.

3A -2024-07-040 - Devis ENEDIS pour la modification du branchement :

Suite aux branchements sauvages à répétition au fur et à mesure des années, le branchement actuel présente un danger pour la sécurité des personnes. Il est devenu impérieux de le sécuriser. Afin d'éviter d'autres branchements à venir, il est proposé d'installer le compteur dans le bâtiment de l'ancien vestiaire à l'intérieur d'un local technique fermé à clé.

L'intervention sur le branchement s'élève à 691.00€ HT soit 829.20€ TTC ;

A savoir que le raccordement nécessite la pose au préalable d'un fourreau d'une longueur de 6 mètres pour relier le poteau d'alimentation au local. Les travaux de terrassement à réaliser en amont sont à la charge du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

- De VALIDER le devis Enedis d'un montant de 691.00€ HT soit 829.20€ TTC
- ET D'AUTORISER le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3B -2024-07-041 - Devis ENEDIS pour le raccordement d'un nouveau compteur à l'abri pique-nique :

Face aux enjeux énergétiques, la Région Bretagne souhaite sensibiliser les usagers du canal sur la nécessité de consommer l'eau et l'électricité de façon plus responsable.

Un réseau de bornes de service eau/électricité à badge et bornes de recharge par automate est en cours de déploiement depuis octobre 2023 sur toute la Région avec une exploitation confiée au prestataire Armarina.

Actuellement gérée par la commune, la borne existante sur la halte nautique est devenue obsolète.

Il est proposé de la remplacer par une nouvelle borne de service à badge permettant d'offrir eau et électricité aux bateaux (coût indicatif 5.000€). En contrepartie le branchement d'un compteur indépendant dédié à cet usage est à la charge de la commune.

Le devis s'élève à 1 326.00€ HT soit 1 591.20€ TTC ;

M. le Maire précise que cet investissement entre dans le cadre des financements du plan canal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

- De VALIDER le devis Enedis d'un montant de 1.326.00€ HT soit 1 591.20€ TTC
- ET D'AUTORISER le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

4. **2024-07-042 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Rapporteur : Roger DELEGLISE, délégué à l'assainissement.

M. le Maire rappelle que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) assainissement doit obligatoirement être réalisé chaque année par la collectivité et validé en Conseil Municipal.

Le rapport de l'année 2023 a été réalisé par la société NTE comme convenu lors du conseil municipal du 6 mars 2023 (Délibération N° 2023-03-018).

Il est présenté par M. Roger DELEGLISE, Conseiller délégué à l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour) :

➤ **DE PRENDRE ACTE** de ce rapport

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **POINTS DIVERS**

- Elections législatives 2^{ème} tour : dimanche 7 juillet

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 9 septembre

- Lundi 7 octobre

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT**

- Samedi 14 septembre

- Samedi 12 octobre

La séance est levée à 19H50

Pour extraits conformes au registre des délibérations

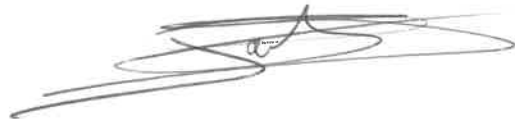
Le Maire

Vincent MELCION



A large, stylized black ink signature of Vincent Melcion is written over a blue circular official stamp of the Municipality of Treverzen. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TREVERZEN' and '385190 (Ile & Vienne)'.

Le secrétaire de séance
Johnattan BARBIER



A large, stylized black ink signature of Johnattan Barbier is written over a blue circular official stamp of the Municipality of Treverzen. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TREVERZEN' and '385190 (Ile & Vienne)'.